



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 22 juin 2023

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 22 juin, à 19 h 00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de Monsieur Chrystophe AUBERT, maire.

Présents : Mr AUBERT Chrystophe, maire, Mmes : GUICHARD Sylvie, PERROTIN Marie-Louise, REFOURD Johanna, VANNIER Maëva, MM : BIGOT Adrien, GODFROY Tony, LÉON Jean-Pierre, MOREIRA José, THIBAUT Michel.

Absent(s) : Mr ROUSSEAU Thomas.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BOISTARD Brigitte à Mr THIBAUT Michel, Mme DRANCOURT Marine à Mme GUICHARD Sylvie, Mme HÉRIN Émilie à Mme PERROTIN Marie-Louise, Mme VIRTON Audrey à Mr MOREIRA José.

Secrétaire de séance : Mr THIBAUT Michel

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

Présents : 10

Votants : 14

Date de la convocation : 16/06/2023

Date d'affichage : 16/06/2023

Ordre du jour de la séance :

- 1 – Val Touraine Habitat : Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale
- 2 – Achat de panneaux routiers pour la sécurité des habitants
- 3 – Vente de la parcelle B 1174 au profit de Mr et Mme CHAIGNEAU Gérard

Le procès-verbal de la réunion du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Réf : 2023-06-01-01 Val Touraine Habitat : Approbation du compte-rendu annuel

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale et de son bilan, établi par Val Touraine Habitat au 31/12/2022, concernant la ZAC "Le petit Riz",

Après en avoir délibéré,

- approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale ainsi que son bilan.

Réf : 2023-06-01-02 Achat de panneaux routiers

Monsieur le maire présente au conseil municipal plusieurs devis relatifs à l'acquisition de panneaux routiers.

Après en avoir délibéré,

Le conseil donne son accord et autorise le maire à signer avec Signal Concept :

le devis 10026958 d'un montant de 7 147,20 € TTC relatif à des panneaux en agglomération

le devis 10026959 d'un montant de 2 054,40 € TTC relatif à des panneaux route de la joinière

le devis 10026957 d'un montant de 95,76 € TTC relatif à l'adressage.

Réf : 2023-06-01-03 Rectification de la délibération 2021-12-14 – Achat parcelles B1093 et B1176 et vente parcelles B1178 et B1174

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'une erreur matérielle a été constatée sur la délibération n°2021-12-14 relative à l'achat des parcelles B1093/B1176 et la vente de la parcelle B1178.

Monsieur le Maire rappelle que la délibération n°2021-12-14 concernait l'achat des parcelles B1093 et B1176 (appartenant à M. et Mme Chaigneau) et la vente de la parcelle B1178 pour réaliser l'aménagement du square et donner un nouvel accès à la propriété de Mr et Mme CHAIGNEAU Gérard au "1 rue des écoles".

La parcelle B1174 a été omise de la vente.

Cette parcelle appartient toujours à la commune mais est concernée par l'objet de la vente à Mr et Mme Chaigneau avec la parcelle B1178 pour un prix total de 2240 €.

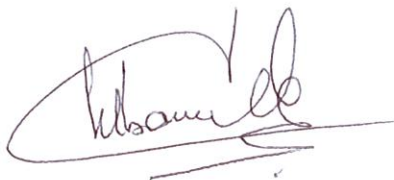
Le paiement des actes notariés reste à la charge de la commune.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les actes en l'étude de Maître BRUNET, notaire à MONTRICHARD VAL DE CHER.

Monsieur le maire lève la séance à 19 h 16.

Le secrétaire de séance,

Michel THIBAULT,



Le maire,

Christophe AUBERT,

